Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin

Avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'assistance du Département Audit et Inspection dans le cadre de sa mission d'Inspection de Projets Financés

AMI N°001/2026/CDCB/DG/DAI du 12/10/2026

Octobre 2026

Avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'assistance du Département Audit et Inspection dans le cadre de sa mission d'Inspection des projets financés de la CDC Bénin

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) dispose, au titre de son budget de l'exercice 2026, de crédits destinés au financement de la mission d'inspection des projets qu'elle finance, et a l'intention d'utiliser une partie de ces crédits pour effectuer les paiements au titre du marché de prestations intellectuelles objet du présent avis.

Afin de préserver l'indépendance de la fonction d'audit interne, la procédure est conduite par le Département Audit et Inspection, en vertu de **l'article 2 du décret n°2020-604 du 23 décembre 2020 portant modalités spécifiques d'exclusion d'opérations d'achat ou d'entités du champ d'application du code des marchés publics** et de l'avis **n°2025-023/ARMP/PR-CR/CRD/CD/SP/DRR-AT/SRR/SA du 24 février 2025 de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Elle est** soumise à l'approbation de la Direction Générale en liaison avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la CDC Bénin, dans le strict respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

2. OBJET ET CONSISTANCE DE LA MISSION

Le présent AMI a pour objet de constituer une liste restreinte de consultants/cabinets qualifiés en vue de la sélection d'un prestataire chargé d'appuyer le Département Audit et Inspection dans la conduite de l'inspection des projets financés par la CDC Bénin. La mission vise plus spécifiquement à :

- Vérifier que les ressources financières mises à disposition des projets sont utilisées conformément aux conventions de financement, aux budgets approuvés et aux objectifs assignés ;
- Apprécier la régularité, l'éligibilité et la justification des dépenses financées par les ressources de la CDC Bénin ;
- Apprécier l'état d'avancement physique et financier des projets par rapport aux prévisions initiales et aux échéanciers approuvés, y compris par des visites de terrain permettant de constater l'existence et l'effectivité des réalisations ;
- Identifier les éventuels écarts entre les réalisations prévues, les ressources mobilisées et les réalisations effectivement constatées ;
- Apprécier les facteurs susceptibles d'expliquer les retards, surcoûts, sous-performances ou écarts constatés, ainsi que la qualité du dispositif de gouvernance, de suivi-évaluation et de contrôle interne des projets ;
- Formuler des recommandations hiérarchisées et réalistes visant à renforcer le suivi des projets, la sécurisation des financements et l'atteinte des objectifs fixés.

Le présent AMI a pour objet de constituer une liste restreinte de cabinets qualifiés en vue de la

sélection d'un prestataire chargé d'assister le Département Audit et Inspection dans la conduite de l'inspection des projets financés par la CDC Bénin. La mission vise plus spécifiquement à :

- **Conformité de l'utilisation des ressources** : vérifier que les fonds décaissés par la CDC Bénin ont été affectés exclusivement aux projets et activités prévus, conformément aux conventions de financement, aux budgets approuvés, aux plans de décaissement et aux objectifs assignés, et que les conditions préalables à chaque décaissement ont été respectées ;
- **Régularité, éligibilité et justification des dépenses** : vérifier, sur un échantillon représentatif et documenté, l'existence et l'authenticité des pièces justificatives, le respect des procédures d'engagement, de liquidation et de paiement, ainsi que la conformité des acquisitions aux règles de passation applicables, et identifier les dépenses inéligibles, non justifiées ou insuffisamment documentées ;
- **Traçabilité des flux financiers** : rapprocher les montants décaissés par la CDC Bénin des relevés des comptes dédiés aux projets, des états financiers et des rapports d'exécution produits par les promoteurs, et vérifier la mobilisation effective des contributions de contrepartie prévues ;
- **Avancement physique et financier** : apprécier l'état d'avancement des projets par rapport aux prévisions initiales et aux échéanciers approuvés, notamment par des visites de terrain contradictoires permettant de constater l'existence, l'effectivité, la qualité, la conformité aux spécifications techniques et l'utilisation effective des réalisations ;
- **Analyse des écarts** : identifier et quantifier les écarts entre les réalisations prévues, les ressources mobilisées et les réalisations effectivement constatées, et apprécier le rapport entre les coûts engagés et les résultats obtenus ;
- **Causes des écarts et dispositif de pilotage** : analyser les facteurs internes et externes expliquant les retards, surcoûts, sous-performances ou écarts constatés, et apprécier la qualité du dispositif de gouvernance, de suivi-évaluation, de reporting, de gestion des risques et de contrôle interne des projets, y compris le suivi exercé par la CDC Bénin ;
- **Respect des engagements des promoteurs** : vérifier le respect des obligations contractuelles des promoteurs et bénéficiaires (reporting, garanties et sûretés, assurances, engagements financiers et, le cas échéant, échéances de remboursement) ;
- **Risques et irrégularités** : identifier les risques financiers, opérationnels, de fraude et de non-recouvrement pesant sur les financements, et signaler sans délai à la CDC Bénin tout indice d'irrégularité, de détournement ou de fraude ;
- **Recommandations et suivi** : formuler des recommandations hiérarchisées selon leur niveau de priorité, réalistes et assorties de responsables et de délais indicatifs de mise en œuvre, en vue de renforcer le suivi des projets, la sécurisation des financements et l'atteinte des objectifs fixés, et apprécier l'état de mise en œuvre des recommandations des missions antérieures.

La mission se déroulera sur les sites des projets, pour une durée indicative de 60 jours/hommes environ au maximum. Les termes de référence détaillés seront communiqués aux candidats retenus sur la liste restreinte dans le cadre de la demande de propositions.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent AMI est ouverte, à égalité de conditions, aux cabinets et bureaux d'études (personnes morales), nationaux ou étrangers, régulièrement constitués et disposant de compétences avérées en audit, inspection, contrôle financier et suivi-évaluation de projets.

Les candidats peuvent s'associer en groupement pour renforcer leurs compétences respectives. Dans ce cas, la nature du groupement (conjoint ou solidaire) est précisée, un mandataire est désigné, et chaque membre fournit les pièces administratives requises. Un même candidat ne peut présenter qu'une seule candidature, soit à titre individuel, soit en qualité de membre d'un groupement.

Ne peuvent participer au présent AMI :

- les personnes en état de faillite, de liquidation de biens ou de redressement judiciaire, ou ne s'étant pas acquittées de leurs obligations fiscales et sociales ;
- les personnes frappées d'une mesure d'exclusion ou de suspension de la commande publique prononcée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- les personnes en situation de conflit d'intérêts, notamment celles ayant participé à la conception, à l'exécution, à la gestion ou au contrôle des projets à inspecter, ou entretenant des liens d'affaires ou de dépendance avec leurs promoteurs ou bénéficiaires.

La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin rappelle aux prestataires déjà en collaboration avec elle qu'ils ne sont pas exemptés de cette formalité et qu'ils doivent soumettre les mêmes dossiers que les autres candidats.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les candidats intéressés doivent fournir un dossier rédigé en langue française, comprenant les pièces suivantes :

➢ **PIÈCES ADMINISTRATIVES (POUR LES PERSONNES MORALES) :**

1. Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Directeur Général de la CDC Bénin, datée, signée et cachetée par une personne habilitée à engager le candidat, précisant le ou les domaine(s) d'activités en lien avec l'objet du présent AMI et figurant dans le registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) du candidat ou attestés par les preuves des expériences similaires réalisées ;
2. L'original ou la photocopie légalisée de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (06) mois à la date limite de dépôt des dossiers et délivrée par la juridiction compétente (tribunal de commerce ou tribunal de première instance) ou suivant la législation du pays du candidat ;
3. Une attestation fiscale en original en cours de validité à la date limite de dépôt des dossiers;

Les candidats étrangers devront fournir une attestation fiscale ou équivalent du pays où ils sont immatriculés, en conformité avec la législation dudit pays ; les attestations datant de moins de six (06) mois sont acceptables ;

4. Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en original en cours de validité à la date limite de dépôt des dossiers. Les candidats étrangers devront fournir une attestation CNSS ou équivalent du pays où ils sont immatriculés, en conformité avec la législation dudit pays ; les attestations datant de moins de six (06) mois sont acceptables ;
5. Une copie certifiée conforme du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) et, le cas échéant, des statuts définissant la forme juridique du candidat ;
6. L'attestation d'immatriculation fiscale (IFU) ;
7. Une déclaration sur l'honneur, datée et signée, attestant que le candidat ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion prévus par le code des marchés publics et n'est pas en situation de conflit d'intérêts au regard de la présente mission ;
8. Le pouvoir du signataire, s'il n'est pas le représentant légal, et, en cas de groupement, l'accord de groupement désignant le mandataire.

➢ **PIÈCES TECHNIQUES :**

9. Une présentation du candidat : forme juridique, date de création, organisation, effectifs, domaines de compétence, moyens techniques et outils d'audit, dispositif d'assurance qualité ;
10. La liste des références similaires (intitulé de la mission, client, montant, période d'exécution, contacts du client) appuyée des preuves des expériences : copies des contrats exécutés ou en cours, accompagnées des attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception. Seules les références dûment justifiées seront prises en compte ;
11. Les curriculums vitae signés du personnel clé permanent, accompagnés des copies des diplômes et certifications professionnelles.

Les pièces administratives doivent être en cours de validité à la date limite de dépôt des dossiers. L'absence de l'une des pièces administratives entraîne le rejet de la candidature ; toutefois, la CDC Bénin peut inviter un candidat à compléter une pièce manquante dans un délai qu'elle fixe, sans que ce complément puisse modifier la substance de la candidature.

5. CRITÈRES DE PRÉSÉLECTION ET ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE RESTREINTE

Les dossiers de manifestation d'intérêt seront évalués sur la base des critères ci-après :

N°	Critères et sous-critères	Pièces justificatives	Note maximale
1	**Nature des activités et ancienneté du candidat**		**10 points**
1.1	Domaine d'activité en lien avec l'audit, l'inspection, le contrôle financier ou le suivi-évaluation de projets, inscrit au RCCM ou dans les statuts	RCCM, statuts	5 points
1.2	Ancienneté : 5 ans et plus = 5 pts ; de 3 à moins de 5 ans = 3 pts ; moins de 3 ans = 1 pt	RCCM	5 points
2	**Expérience générale du candidat**		**20 points**

N°	Critères et sous-critères	Pièces justificatives	Note maximale
	Missions d'audit financier, d'audit de conformité ou d'inspection réalisées au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025) et de l'année en cours : 5 points par mission justifiée, plafonné à 4 missions	Contrats + attestations de bonne fin / PV de réception	20 points
3	**Expérience spécifique du candidat**		**45 points**
3.1	Missions d'audit, d'inspection ou de revue de projets ou programmes financés (vérification de l'utilisation des fonds, éligibilité des dépenses, suivi physique et financier) au cours de la même période : 10 points par mission justifiée, plafonné à 3 missions	Contrats + attestations de bonne fin / PV de réception	30 points
3.2	Missions similaires réalisées pour le compte d'institutions financières publiques, de bailleurs de fonds ou d'établissements publics : 5 points par mission justifiée, plafonné à 3 missions	Idem	15 points
4	**Organisation et moyens du candidat**		**10 points**
	Organisation technique et managériale, procédures internes d'assurance qualité, outils d'audit, capacité d'intervention sur l'ensemble du territoire national	Présentation du cabinet	10 points
5	**Qualification du personnel clé permanent**		**15 points**
	Chef de mission (expert-comptable diplômé, CIA, CISA ou équivalent, au moins 10 ans d'expérience) : 7 pts ; deux auditeurs/inspecteurs seniors (Bac+5 en finance, audit, gestion de projets ou équivalent, au moins 5 ans d'expérience) : 4 pts chacun	CV signés, diplômes et certifications	15 points
	TOTAL		**100 points**

La note minimale requise pour être présélectionné est de **soixante-dix (70) points sur cent (100)**. Les candidats ayant atteint cette note seront classés par ordre de mérite et les trois premiers seront retenus sur la liste restreinte. En cas d'égalité, le candidat justifiant du plus grand nombre de missions spécifiques (critère 3.1) sera privilégié.

Les candidats retenus sur la liste restreinte seront invités à remettre une proposition technique et une proposition financière sur la base d'une demande de propositions. Le prestataire sera sélectionné selon la méthode de **sélection fondée sur la qualité**. Les résultats de la présélection seront notifiés à l'ensemble des candidats.

6. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être transmis exclusivement par voie électronique à l'adresse **StaffDAI@cdcb.bj**, au plus tard le **13/11/2026 à 17 heures précises, heure locale de Cotonou**. Seules la date et l'heure de réception sur le serveur de messagerie de la CDC Bénin font foi.

L'objet du courriel doit porter la mention : « **AMI N°001/2026/CDCB/DG/DAI – Avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'assistance du Département Audit et Inspection dans le cadre de sa mission d'Inspection des projets financés de la CDC Bénin** – [Nom du candidat] ».

- Le dossier est transmis en format PDF, signé et cacheté, paginé, scanné de manière lisible, de préférence en un fichier unique ; en cas d'envois multiples, chaque courriel est numéroté (ex. : 1/3, 2/3, 3/3) ;
- Un accusé de réception électronique sera adressé à chaque candidat ; à défaut de réception de cet accusé dans les vingt-quatre (24) heures, il appartient au candidat de s'en assurer auprès de la CDC Bénin avant la date limite ;
- Tout dossier reçu après la date et l'heure limites sera rejeté ;
- Toute fausse déclaration ou production de pièce falsifiée entraîne le rejet de la candidature, sans préjudice des sanctions prévues par le code des marchés publics et de la saisine de l'ARMP.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET PUBLICITÉ

Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires en adressant leurs demandes à l'adresse électronique **StaffDAI@cdcb.bj** avant la date limite de dépôt.

Le présent avis est publié sur le site internet de la CDC Bénin.

8. RÉSERVES

La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent avis d'appel à manifestation d'intérêt, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation. La manifestation d'intérêt n'engage la CDC Bénin à aucune obligation contractuelle et les frais de préparation des dossiers restent à la charge exclusive des candidats.

Les informations communiquées par les candidats sont traitées de manière confidentielle et utilisées exclusivement aux fins de la présente procédure.

Cotonou, le 21 octobre 2026